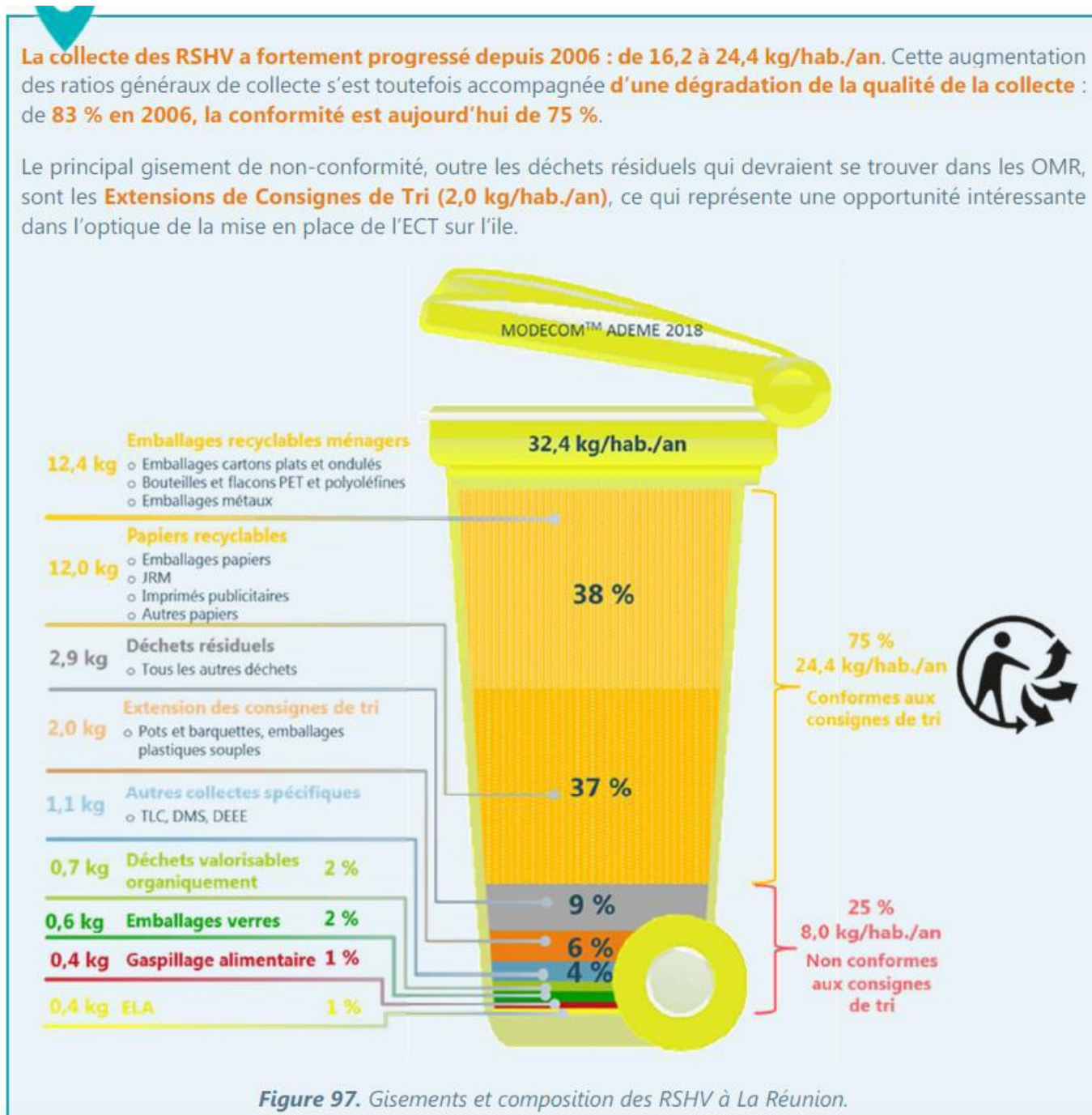


N°7 : La composition de la poubelle jaune à La Réunion

L'ADEME a réalisé une étude « MODECOM » à La Réunion en 2018/2019 (téléchargeable sur le site de l'ADEME). Cette étude, très concrète, permet, par exemple, de définir la composition moyenne d'une poubelle de La Réunion. La poubelle « jaune », c'est la poubelle de collecte sélective des emballages en papier/carton, plastique et métal et prospectus/journaux/magazine. C'est ce qu'on appelle les Recyclables Secs Hors Verre, le sigle correspondant est RSHV. Voilà ce que dit cette étude sur notre poubelle à couvercle jaune.

Caractérisation des déchets de la poubelle jaune (collecte sélective des emballages) à La Réunion : Source : ADEME–MODECOM La REUNION Juillet 2018-Mars 2019 – Juin 2019 – pages 104 et 105.



Les commentaires de La SREPEN :

1) Les sigles :

TLC : Textiles, Linges et Chaussures. Il y a des associations qui récoltent. Il y a des bornes sur la voie publique.

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux. Il s'agit de certains produits dangereux comme par exemple, des piles, des médicaments, des produits chimiques, etc.

DEEE : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques.

ELA : Emballages Liquides Alimentaires. Il s'agit d'emballages de type « briques » pour des produits tels que lait, jus, soupe, etc.

RSHV : Recyclables Secs Hors Verre.

ECT : Extension des Consignes de tri.

2) Que dire de ces résultats ?

* 75% du contenu de la poubelle jaune est conforme aux consignes de tri.

* 81% du contenu de la poubelle jaune serait conforme aux consignes de tri en cas d'extension des consignes de tri.

Le tri réalisé est plutôt de bonne qualité. Tuons les idées fausses, nous ne mettons pas n'importe quoi dans la poubelle jaune.

Par contre : le tri est insuffisant en quantité. Deux tiers des déchets recyclables se retrouvent encore dans les Ordures Ménagères Résiduelles. Et cela concerne particulièrement les zones dites « urbaines » où le taux d'habitat collectif est supérieur à 45%.

Focalisons sur les types d'habitat. Dans l'étude, quatre communes sont de « typologie rurale » : Saint-Philippe, Sainte-Rose, Cilaos et Salazie. Deux communes sont de typologie urbaine : Saint-Denis et Le Port. Toutes les autres communes sont de typologie « mixte ». Voici la conclusion de l'étude MODECOM page 144 :

Les **typologies d'habitat ont une influence** sur la qualité du tri effectuée : la typologie **mixte a un ratio de production de déchets recyclables supérieur** par rapport aux autres typologies et représente ainsi **82 % (plus de 17 000 t/an) du gisement RSHV pour seulement 75 % de la population** de l'île.

L'augmentation des ratios de collecte du secteur urbain est un enjeu de taille pour augmenter la valorisation globale des RSHV : le tri y est de qualité, mais déficitaire en ratio par an et par habitant.

3) Comment peut-on améliorer la situation à court terme ?

- **Faciliter la pratique du tri notamment en ville :**

Les filières de collecte et de recyclage existent déjà. Il s'agit donc d'intensifier la sensibilisation et la collecte pour permettre le recyclage des déchets d'emballages existants de préférence à leur élimination.

* Bien sûr, c'est d'abord la tâche et la responsabilité de chaque citoyen.

* C'est aussi la responsabilité des communautés de communes pour tout ce qui concerne la sensibilisation et tout ce qui concerne l'organisation et la gestion des collectes (planning, fréquence, équipement et gestion du matériel nécessaire à la collecte : bacs, bornes, bennes).

* Les bailleurs et les gestionnaires d'immeubles ont aussi une responsabilité dans l'information et l'équipement : avec les collectivités, ils décident du nombre et du type de bacs de collecte mis à disposition des habitants. Pour faciliter le tri, il faut mettre à disposition des habitants une quantité suffisante de bacs.

Il y a un problème spécifique aux zones urbaines : l'habitat collectif, les centres commerçants appellent des solutions adaptées. Il y a un équilibre à trouver entre sensibilisation, information, incitation, volume et nature des équipements mis à disposition, fréquence des collectes.

Le taux moyen d'habitat collectif de La Réunion est de 32% ce qui représente 21% de la population (source : étude MODECOM).

- Mettre en œuvre l'extension des consignes de tri :

En plus d'accélérer la collecte des emballages recyclables, les orientations nationales sont d'étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques d'ici 2022 (plus que 3 trimestres !).

Il s'agit essentiellement de simplifier les consignes de tri des emballages en plastique : en plus des flacons vides en plastique, les films, pots vides et barquettes vides pourront aller à la poubelle jaune.

Cela nécessite une adaptation et une modernisation des centres de tri.

4) Et à plus long terme ?

De nombreuses mesures déjà votées vont faire évoluer le monde de l'emballage, de la consommation, des déchets : réduction des emballages, création de consignes, mise en œuvre de la redevance incitative, extension des domaines « Responsabilité Elargie des Producteurs », les lois contre le gaspillage, etc...

A chacun de prendre ses responsabilités, à chacun d'agir. Le chantier est immense.